

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 04 juin 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Thomas SPIEGELBERGER, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Nathalie HAILLEZ pouvoir à Sarah WARCHOL, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Georges ZANARDI, Sophie BATTARD pouvoir à Patrick MOLLARD, Ludovic BRISE pouvoir à Christelle MEGRET, Salvador VALERO pouvoir à Françoise TRABUT

Absents : Valentin MAZET-ROUX, Béatrice BON

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 42/2025 – Subventions 2025

Il est proposé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur les attributions individuelles de subventions aux associations pour l'année 2025, selon les propositions ci-dessous détaillées :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Budget 2024	Budget 2025
A TOI DE JOUER	200,00	200,00
ABAAC	250,00	250,00
A2S	100,00	100,00
ACTPA	2 500,00	2 500,00
AEARC - Amis des Elèves Atelier Rêves de couleurs	300,00	300,00
AIKIDO TAKEMUSU	100,00	100,00
ALLEV'ART EN BELLEDONNE	500,00	400,00
ALLEVARD RETRO AUTOMOBILE	150,00	200,00
ASSOCIATION DE PECHE D'ALLEVARD	350,00	350,00
BASKET PAYS D'ALLEVARD	600,00	600,00
BREDA ROC	400,00	400,00
CERCLE NAUTIQUE	300,00	300,00

CHASSE	370,00	370,00
CHORALE D'ALLEVARD	300,00	300,00
CLUB LOUARAZ	250,00	250,00
DECLIC A CHEVAL	250,00	250,00
ECHecs	100,00	100,00
EN COMPAGNIE DE CECILE	250,00	250,00
FNACA	100,00	200,00
FONDATION 30 millions d'amis	400,00	400,00
GUITARE EN SCENE	300,00	450,00
HAND-BALL CLUB PAYS D ALLEVARD	800,00	800,00
HARMONIE D'ALLEVARD ET RALLYE-BREDA	2 000,00	8 000,00
HATHA YOGA	230,00	230,00
HELLO	150,00	150,00
HOP AND DANCE	1 200,00	1 200,00
JUDO-CLUB D'ALLEVARD	2 000,00	2 000,00
KARATE CLUB DU PAYS D'ALLEVARD	200,00	200,00
LES CHAPLADIOTS	100,00	100,00
LES CRINQUIGNOTES	100,00	100,00
LES LOUEURS DE MEUBLES ALPA	100,00	100,00
MANON DANS SON MONDE	800,00	800,00
PATCHA MAMA	500,00	1 000,00
PAYS D'ALLEVARD FOOTBALL CLUB	1 700,00	1 700,00
PETANQUE DU PAYS D'ALLEVARD	150,00	150,00
ROUE LIBRE D'ALLEVARD	300,00	300,00
SKI-CLUB ALLEVARDIN	1 170,00	1 170,00
TENNIS DE TABLE ALLEVARDIN	1 000,00	1 000,00
TENNIS-CLUB D'ALLEVARD	1 800,00	1 800,00
TERRE ET BARBOTINE	200,00	200,00
TROMPES DE CHASSE	400,00	400,00
USEP	160,00	160,00
VIENS DANSER	100,00	100,00
VOLLEY-BALL ALLEVARDIN	470,00	470,00
YOGA CLUB D'ALLEVARD	180,00	180,00
LE COLLET ACTIF	0,00	500,00
DECIBEL ETOILE	0,00	500,00
TOTAL	23 880,00	31 580,00

ADMR	7 300,00	7 300,00
AMICALE DU PERSONNEL	8 000,00	8 000,00
CCAS	4 000,00	13 000,00
NEXTAPE - Festival Flower's Tour	1 500,00	1 500,00
BATEAU DE PAPIER - folles journées du Clown	5 000,00	5 000,00
ALLEVARD EVENEMENT	20 000,00	20 000,00
TICHODROME	615,90	615,90
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	0,00	8 800,00
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	0,00	2 800,00
TOTAL	46 415,90	67 015,90

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	70 295,90	98 595,90
--	------------------	------------------

Il est précisé que le versement des subventions aux associations, est conditionné par la transmission au service comptabilité, des documents complets, suivants :

- Dernier compte rendu d'assemblée générale
- Compte de résultat N-1
- Budget prévisionnel N
- Contrat républicain signé pour les associations bénéficiant de prêt de salle.

En cas de non-transmission ou de dossier incomplet, la subvention allouée ne sera pas versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025 telle que proposée ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2025.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Madame Véronique CHANCRIN et Monsieur Sébastien MARCO n'ont pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Christelle MEGRET

